



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2016

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2016

1. Rapport de gestion d'Arkéa Home Loans SFH.....	3
2. Etats financiers 2016.....	25
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2016.....	34
4. Attestation de la personne responsable.....	37

1. Rapport de gestion d'Arkéa Home Loans SFH

ARKEA HOME LOANS SFH

Société anonyme au capital de 40 000 000 euros
Siège social : 232, rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9
433 383 205 RCS BREST

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Au cours de l'exercice clos, les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Madame Anne LE GOFF, assistée par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2016 figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.2. Capital social

Au 31/12/2016, le capital social, détenu à 99,9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 40 000 000€. Ce niveau est resté inchangé en 2016.

1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2016 ni au 31/12/2015.

1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

2. **ACTIVITE**

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations à l'habitat », dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Au cours de l'année 2016, la société Arkéa Home Loans SFH n'a ni réalisé d'émissions ni procédé au remboursement d'émissions arrivant à échéance. L'encours d'émissions est ainsi resté stable à 4 522,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3. **ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2016**

3.1. Compte de résultat

Les produits 2016 s'élèvent à 158 249 K€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de prêts à CM Arkéa (152 851 K€) et à l'amortissement des primes d'émissions (5 398 K€).

Les charges s'élèvent à 157 605 K€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (150 562 K€), de l'amortissement des décotes sur prêts (5 398 K€) et des charges d'exploitation (1 641 K€).

Le résultat d'exploitation se situe à 642 K€.

Après impôt sur les sociétés (-434 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 208 K€.

3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 4 683 157 K€, montant en baisse de 7 252 K€ par rapport à 2015.

A noter : au jour du Conseil d'administration, aucun évènement significatif post clôture n'est intervenu.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	207 695.38 €
auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	1 946 929.04 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>2 154 624.42 €</u>
Affectation à la réserve légale	10 384.77 €
Versement de dividendes exercice 2016	160 000.00 €
Solde reporté à nouveau	1 984 239.65 €

Il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre des 5 exercices précédents ont été de :

Année	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende annuel
2011	4 000 000	0	0
2012	4 000 000	0	0
2013	4 000 000	0,09	360 000
2014	4 000 000	0,20	800 000
2015	4 000 000	0,14	560 000

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2016

Les émissions d'Arkéa Home Loans SFH sont garanties par des crédits à l'habitat éligibles en provenance de Crédit Mutuel Arkéa et des caisses locales affiliées.

Les caractéristiques du portefeuille de couverture au 31 décembre 2016 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû garanti (en €)	5 879 292 214 €
Nombre de prêts	130 901
Nombre d'emprunteurs	79 856
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	70 502
Ancienneté moyenne (en mois)	64
Maturité résiduelle moyenne (en mois)	140
Proportion de créances à taux variable	3%

La différence entre le hors bilan comptabilisé et le capital restant dû garanti s'explique par la portion non garantie de certains crédits.

Les données ci-après sont basées sur le capital restant dû garanti.

Objet du prêt	
	Capital Restant Dû en M€
Achat neuf ou ancien	3656,0
Travaux	181,3
Construction	1 340,5
Reprise prêts externes	701,4
Autres	0,0
Total	5 879,3

Type d'occupation	
	Capital Restant Dû en M€
Propriétaire occupant	4940,1
Locatif	749,4
Résidence secondaire	189,9
Autres	0,0
Total	5 879,3

Catégories socio-professionnelles	
	Capital Restant Dû en M€
Employés	3851,2
Fonctionnaires	1095,4
Entrepreneurs individuels	739,8
Retraités	0,0
Sans Emplois	102,5
Autres	90,4
Total	5 879,3

Régions	
	Capital Restant Dû en M€
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	10,8
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	988,1
Auvergne-Rhône-Alpes	256,1
Bourgogne-Franche-Comté	7,1
Bretagne	3 818,8
Centre-Val de Loire	25,7
Corse	3,3
Départements d'Outre-Mer	19,5
Ile-de-France	342,3
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	91,8
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	19,0
Normandie	38,0
Pays de la Loire	208,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,3
Total	5 879,3

Type de garanties	
	Capital Restant Dû en M€
Hypothèque / PPD	1926,8
CL	363,2
GPA	2 329,9
CNP	1 259,3
Autres	
Total	5 879,3

CL : Crédit Logement (caution externe)

GPA : l'Équité (caution externe)

CNP : CNP Assurances (caution externe)

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions sont réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations de financement de l'habitat et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Home Loans SFH ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir sont exposés ci-dessous.

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de financement de l'habitat

Arkéa Home Loans SFH est agréée comme Société de Financement de l'Habitat (SFH) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet l'octroi ou le financement de prêts à l'habitat dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs de sociétés de financement de l'habitat et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Home Loans SFH.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Sélection des actifs éligibles

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Home Loans SFH s'est fixé d'autres critères d'éligibilité (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie et notamment des critères liés à la qualité des débiteurs.

Conformément à ces critères, ces actifs proviennent des activités de financement de l'habitat des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Home Loans SFH réalise des émissions de type « obligations à l'habitat ». Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Home Loans SFH ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts à terme au bilan de Arkéa Home Loans SFH s'élève à 4 522,5 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Home Loans SFH.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs immobiliers

Arkéa Home Loans SFH a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émissions d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions sont ainsi garanties par un portefeuille de crédits à l'habitat. Par conséquent, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit sur des particuliers ayant souscrit un emprunt immobilier.

Ce risque est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs en garantie et le profil d'amortissement des obligations de financement de l'habitat, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Home Loans SFH.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Home Loans SFH.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Home Loans SFH à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation à l'habitat correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi

longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Home Loans SFH n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, les crédits remis en garantie sont transférés à l'actif d'Arkéa Home Loans SFH afin de couvrir le passif de celle-ci.

Afin de limiter les risques liés aux évolutions de taux d'intérêt, Arkéa Home Loans SFH veille à maintenir un écart faible entre la proportion des actifs à taux fixe (par transparence) et la proportion des passifs à taux fixe.

Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilés par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, la sécurité des bases de données et des applications, la sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Arkéa Home Loans SFH est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Home Loans SFH.

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. La gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, il est nécessaire de se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2016

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président d'Arkéa Public Sector SCF
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney jusqu'au 16 juin 2016
- Président du Directoire d'Arkéa Bourse Retail

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo
- Président du Conseil de surveillance de Leetchi jusqu'au 25 mai 2016

Anne LE GOFF, Directeur Général et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa Public Sector SCF et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration
- Membre du Directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de CEOI-BIE
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Comité de surveillance de Primonial Holding
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 9
- Administratrice d'Euro Arkéa 7
- Administratrice d'Euro Arkéa 10
- Administratrice d'Euro Arkéa 11
- Membre de Conseil de surveillance de Bretagne Digital Participative
- Administratrice de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président Directeur Général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Arkéa Public Sector SCF
- Gérant de la SCI INTERFEDERALE
- Président de la SAS ARKEA FONCIERE
- Administrateur unique du GIE FEDERAL EQUIPEMENT
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel représentant les fédérations auxquelles adhère Crédit Mutuel Arkéa
- Gérant unique de la SARL CMMC Equipements depuis le 14 octobre 2016

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur d'Arkéa Public Sector SCF
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL SCF

Auguste JACQ, Administrateur

- Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa
- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy
- Président d'Ark'ensol Créavenir
- Président de Créavenir Bretagne jusqu'au 26 avril 2016
- Administrateur d'Ark'ensol
- Président d'Arkéa SCD

Jérémy MORVAN, Administrateur**Elisabeth QUELLEC, Administratrice**

- Administratrice d'Arkéa Public Sector SCF
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 10 depuis le 15 janvier 2016
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 11 depuis le 15 janvier 2016

9.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération directe au titre du mandat exercé auprès d'Arkéa Home Loans SFH.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale d'Arkéa Home Loans SFH. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives au mandat exercé auprès de CM Arkéa qui contrôle exclusivement Arkéa Home Loans SFH au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe (cf. ci-après, liste des mandats).

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa

Dominique Andro (Président) Anne Le Goff (DG) Jean-Luc Le Pache (DGD)	Versé sur l'exercice 2016
Rémunération fixe	627 793
Rémunération variable	611 979
Total	1 239 772

ANNEXE

1. Le cadre réglementaire.....	12
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles.....	12
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	14
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	14
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	15
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP	15
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH	16
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés	16
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP.....	17

1. Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'Arrêté du 3 novembre 2014 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats » (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel » (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
 - décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- PERVAL :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant octobre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant janvier AAAA+1
- CINP :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant septembre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant novembre AAAA+1

Au 31 décembre 2016, les derniers indices utilisés sont provisoires : 2^{ème} trimestre pour les indices PERVAL et 3^{ème} trimestre pour les indices CINP.

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2016).

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 31/12/2016.

L'indice Q3_2016 utilisé correspond à l'indice CINP provisoire mais l'indice PERVAL utilisé est celui du 2^{ème} trimestre.

Région	Département	Nature du bien	Q3_2016vsQ3_2015	Montant des biens réévalués
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Appartement	0.94648	273786.21
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Autre	0.98046	145561.25
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Ardennes	Maison	0.98457	341987.39
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Appartement	1.00265	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Autre	0.98887	1443044.92
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Aube	Maison	0.98408	480746.91
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Appartement	0.99195	1000902.31
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Autre	1.00080	3423574.34
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Maison	1.02077	768225.14
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Appartement	0.99051	256441.86
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Autre	1.00728	1461043.60
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Maison	1.02119	222024.92
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Appartement	0.99444	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Autre	0.98223	1044240.11
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Maison	0.98059	279203.16
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Appartement	0.99895	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Autre	0.99153	2747685.00
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Maison	0.98704	840044.92
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	0.99053	117945.79
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	0.98648	1231051.68
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	0.98428	779277.21
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Appartement	0.97895	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Autre	0.98354	424423.78
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Maison	0.98456	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Appartement	0.99524	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Autre	1.00126	2501881.90
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Maison	1.00433	527296.79
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Appartement	0.98385	.
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Autre	0.98766	547307.10
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Maison	0.98799	241180.04
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0.97299	890654.53
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente	Autre	0.99469	161884524.48
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente	Maison	0.99571	98902440.35
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	0.99598	392022.08
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	0.99891	25368087.00
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	0.99928	17043358.55
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Corrèze	Appartement	0.98091	.
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Corrèze	Autre	0.99317	4218096.85
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Corrèze	Maison	0.99535	2297642.69
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Appartement	0.97338	.
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Autre	0.99268	1648551.75
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Maison	0.99448	240625.36
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	0.98481	68022.08

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	0.98993	4940416.79
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	0.99016	2272313.02
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Appartement	0.97015	898825.58
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Autre	1.00990	68026807.23
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Maison	1.01182	55843386.35
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Appartement	1.01860	34777819.28
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Autre	1.02280	1005538597.93
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Maison	1.02432	495591317.50
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Appartement	0.98164	65843.59
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Autre	0.99084	5807526.77
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Maison	0.99353	2990075.39
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Appartement	0.99293	1546838.38
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Autre	0.99145	20462313.47
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Maison	0.99161	8752080.97
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Appartement	0.96785	77957.72
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Autre	1.00751	7359843.14
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Maison	1.01196	2820465.71
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	0.99224	897201.16
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrénées-Atlantiques	Autre	0.99321	16622337.64
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrénées-Atlantiques	Maison	0.99235	9043911.00
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	0.98604	358799.13
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Autre	0.98170	6930427.77
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Maison	0.98053	4788330.25
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Appartement	0.99063	91427.64
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Autre	0.99924	3769263.78
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Maison	1.00209	1930779.29
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Appartement	0.97398	722162.69
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Autre	0.97971	73554270.11
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Maison	0.98053	31813987.96
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	0.96476	108212.16
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	1.00561	1837940.71
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	1.01426	1836626.50
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Appartement	0.97311	482401.13
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Autre	0.98149	19611341.35
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Maison	0.98123	5571393.95
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	0.96385	300580.89
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Autre	0.99909	3927993.06
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Maison	1.01151	2637926.25
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Appartement	0.97508	54082.49
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Autre	0.98161	2163665.11
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Maison	0.98508	554722.91
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1.00787	206193.61
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1.01175	8302428.67
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	1.01808	5913860.76
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Appartement	0.98476	217388.07
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Autre	0.99561	10763819.88
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Maison	1.00381	5752244.88
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0.96199	.
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Autre	0.99671	2628583.07
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Maison	1.01476	432501.83
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Appartement	1.01114	3203152.32
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Autre	1.00263	212593195.73
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Dôme	Maison	0.99855	43895895.68
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1.00074	2073680.22

Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1.00355	30132589.68
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Maison	1.00861	9066326.01
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	0.98988	170088.10
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1.00239	7674810.31
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Maison	1.02108	3991372.94
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Appartement	0.98490	.
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Autre	0.99344	2317932.56
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Maison	0.99917	861901.41
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Appartement	0.96506	.
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Autre	0.98166	1230906.13
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Maison	0.99356	251942.84
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0.96397	.
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	0.99661	414439.43
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	0.99899	647839.41
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Appartement	0.96425	.
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Autre	0.99161	316038.87
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Maison	0.99672	.
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Appartement	0.97125	.
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Autre	0.97377	1096892.04
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Maison	0.97419	767797.34
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Appartement	0.96210	.
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Autre	0.99494	1952520.54
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	Maison	1.00313	1156755.29
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0.96452	.
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0.98363	649602.64
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	0.99427	636414.14
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Appartement	0.97201	.
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Autre	0.98201	1334730.45
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Maison	0.98315	230858.81
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0.97834	5114767.58
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	1.00411	674332654.58
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	1.00711	422397235.17
Bretagne	Finistère	Appartement	0.97467	19406156.10
Bretagne	Finistère	Autre	1.00585	1335931485.99
Bretagne	Finistère	Maison	1.01321	685937222.45
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	0.99123	54415584.17
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	0.99547	1755365153.49
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	0.99756	911978098.93
Bretagne	Morbihan	Appartement	0.97998	21289074.77
Bretagne	Morbihan	Autre	0.99076	1066885584.38
Bretagne	Morbihan	Maison	0.99327	671152094.27
Centre-Val de Loire	Cher	Appartement	0.96566	.
Centre-Val de Loire	Cher	Autre	0.95657	1958814.81
Centre-Val de Loire	Cher	Maison	0.95547	875150.15
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Appartement	0.96642	74655.43
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Autre	0.96993	7501753.35
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Maison	0.97047	3203437.03
Centre-Val de Loire	Indre	Appartement	0.96810	.
Centre-Val de Loire	Indre	Autre	1.01206	1969427.99
Centre-Val de Loire	Indre	Maison	1.01560	612389.23
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Appartement	0.96957	.
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Autre	0.99770	12139611.70
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Maison	1.00730	4722001.11
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Appartement	0.96737	.

Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Autre	0.98126	2557648.51
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Maison	0.98242	1685972.53
Centre-Val de Loire	Loiret	Appartement	0.97500	54263.44
Centre-Val de Loire	Loiret	Autre	0.99365	6915599.35
Centre-Val de Loire	Loiret	Maison	0.99882	3847603.70
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1.00041	.
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1.00087	.
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1.00252	.
Corse	Haute-Corse	Appartement	1.00041	.
Corse	Haute-Corse	Autre	1.00087	.
Corse	Haute-Corse	Maison	1.00252	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1.00041	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1.00087	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1.00252	.
Ile-de-France	Essonne	Appartement	0.99411	1741545.87
Ile-de-France	Essonne	Autre	1.00117	42721308.95
Ile-de-France	Essonne	Maison	1.00506	13028314.22
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1.00041	10888650.96
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1.00087	152646656.82
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1.00252	63912042.04
Ile-de-France	Paris	Appartement	1.02103	191552605.47
Ile-de-France	Paris	Autre	1.02103	.
Ile-de-France	Paris	Autre	1.02103	.
Ile-de-France	Paris	Maison	1.02103	.
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	0.99642	1247984.36
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1.00389	30659593.55
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1.01259	16880584.93
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	0.98751	682931.33
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	0.99999	27178183.96
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1.00475	13500230.15
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	0.99276	599197.03
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1.00298	23999052.00
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1.00871	11866944.28
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1.00054	3553537.83
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1.00335	47970929.98
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1.00847	22103529.42
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	0.99209	1099520.02
Ile-de-France	Yvelines	Autre	0.99844	74406869.36
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1.00344	34776034.52
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	0.97539	135640.16
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	0.99311	2129220.30
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	0.99539	522024.93
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Appartement	0.97547	.
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Autre	0.98460	4774134.88
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aude	Maison	0.98935	1941029.39
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	0.98513	800254.62
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	0.99353	48520917.13
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	0.99719	6776195.56
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gard	Appartement	0.95856	108940.59
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gard	Autre	0.97207	5335058.70
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gard	Maison	0.97714	3297150.84
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	0.98186	.
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gers	Autre	0.99549	2042517.92
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Gers	Maison	0.99590	556942.04

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	0.99614	1523145.19
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	1.00050	34863388.53
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	1.00255	8754852.63
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	0.97882	844142.59
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	0.99335	4137312.33
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	0.99984	2920331.42
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hérault	Appartement	0.97814	719471.79
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hérault	Autre	0.98555	20278856.56
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Hérault	Maison	0.99019	8356525.53
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	0.97318	121506.48
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lot	Autre	0.99947	2887395.75
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lot	Maison	1.00091	979849.29
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lozère	Appartement	0.96476	.
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lozère	Autre	0.97552	962818.15
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Lozère	Maison	0.97746	110281.86
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Appartement	0.96763	196797.96
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Autre	0.98071	7437797.71
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Maison	0.98770	3617389.51
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	0.98412	.
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	1.00475	2346625.42
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	1.00704	930071.07
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	0.98901	68649.86
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	0.99268	2901168.20
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	0.99310	1050691.73
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Appartement	0.97073	.
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Autre	0.96935	1990172.20
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Aisne	Maison	0.96952	562160.99
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Appartement	0.98669	606748.83
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Autre	1.00500	12179300.06
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Nord	Maison	1.00911	4509885.66
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Appartement	0.95874	.
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Autre	0.99461	8157303.72
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Oise	Maison	1.00233	2279411.91
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Appartement	0.95311	.
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Autre	0.99393	1965320.06
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Pas-de-Calais	Maison	1.00053	567738.67
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Appartement	0.95564	43693.51
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Autre	0.97555	1595879.09
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Somme	Maison	0.97831	562098.19
Normandie	Calvados	Appartement	0.99661	107952.71
Normandie	Calvados	Autre	0.99599	13716732.05
Normandie	Calvados	Maison	0.99557	7788813.45
Normandie	Eure	Appartement	0.96082	.
Normandie	Eure	Autre	0.99445	5963597.54
Normandie	Eure	Maison	0.99728	2725275.80
Normandie	Manche	Appartement	0.99336	.
Normandie	Manche	Autre	1.00159	15575461.94
Normandie	Manche	Maison	1.00226	6959141.19
Normandie	Orne	Appartement	0.97438	.
Normandie	Orne	Autre	0.99048	2747647.83
Normandie	Orne	Maison	0.99160	1065915.41
Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0.97254	213508.88
Normandie	Seine-Maritime	Autre	0.99287	9085695.32
Normandie	Seine-Maritime	Maison	0.99923	4199661.20

Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	0.97951	6348634.72
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1.00445	208834586.76
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1.01562	89138052.03
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0.99463	248782.52
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	0.99962	23673245.55
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1.00070	7811061.35
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	0.99356	.
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1.00314	18863443.64
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	1.00406	11392008.15
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	1.00273	217554.86
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1.00128	8743018.03
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1.00100	4880216.85
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0.98100	328417.99
Pays de la Loire	Vendée	Autre	1.00104	18436158.61
Pays de la Loire	Vendée	Maison	1.00360	9429373.82
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0.99414	110298.60
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0.99337	1842189.18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	0.99404	657291.33
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	0.98610	1926800.62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	0.98677	8656103.06
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0.98818	4999919.52
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	0.98251	462377.40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	0.98698	23409092.38
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	0.99102	15319871.79
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	1.00089	135269.87
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	1.00001	3108838.30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	0.99946	1311148.96
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	0.98360	1027957.14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	0.98909	22585380.44
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	0.99272	11100215.42
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0.97635	610499.82
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	0.99787	7473747.78
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1.00517	1868105.22
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1.00041	.
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1.00087	.
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1.00252	.

2. Etats Financiers 2016



232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 décembre 2016

Bilan		En milliers d'euros	
Actif	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, Banques centrales		2	3
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	4 649 451	4 649 631
Crédit-banque			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			8
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Capitaux souscrits non versés			
Actions propres			
Autres actifs		222	149
Comptes de régularisation	2	33 482	40 818
Total		4 683 157	4 690 409
Passif	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit			
Dépôts et placements avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	4 607 288	4 607 069
Autres passifs	4	30	30
Comptes de régularisation	5	33 484	40 883
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	6	42 348	42 761
Capitaux souscrits		40 000	40 000
Primes d'émission			
Réserves		104	159
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 947	1 851
Résultat de l'exercice		208	691
Total		4 683 157	4 690 409
Hors bilan			
Hors-bilan	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		0	0
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus	9	5 919 199	5 892 755
Engagements de financement			
Engagements de garantie		5 919 199	5 892 755
Engagements sur titres			
Instruments financiers à terme			

Comptes du 31 décembre 2016

	Notes	En milliers d'euros	
		31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	10	156 249	109 879
Intérêts et charges assimilés	10	-155 904	-187 436
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			0
Autres charges d'exploitation bancaire			
PRODUIT NET BANCAIRE		2 285	2 234
Charges générales d'exploitation		-1 543	-1 093
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		642	1 141
Coût du risque		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		642	1 141
Gains ou pertes sur actifs immobiliers		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		642	1 141
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-434	-450
Dotation/Reprise de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		208	691

Comptes du 31 décembre 2016

Annexe

1- CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1-1 Cadre juridique et financier

La société Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

1-2 Faits marquants de l'exercice

Néant

2- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2-1 Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

2-2 Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes d'Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités. La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 390 euros pour 2016.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

	En milliers d'euros					
	31/12/2016			31/12/2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	40 959	0	40 959	41 367	0	41 367
Prêts, valeurs reçues en pension	0	4 522 500	4 522 500	0	4 522 500	4 522 500
Créances rattachées	0	85 992	85 992	0	85 764	85 764
TOTAL	40 959	4 608 492	4 649 451	41 367	4 608 264	4 649 631

Note 2. Comptes de régularisation - Actif

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Décotes sur prêts	23 067	28 405
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	10 282	11 993
Prime d'émission	90	159
Produits à recevoir	43	
Comptes de régularisation divers		1
TOTAL	33 482	40 618

Note 3. Dettes représentées par un titre

	En milliers d'euros					
	31/12/2016			31/12/2015		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	4 522 500	84 788	4 607 288	4 522 500	84 589	4 607 089
TOTAL	4 522 500	84 788	4 607 288	4 522 500	84 589	4 607 089

Emprunts obligataires

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	En milliers d'euros	
				Principal	Dettes rattachées
24/08/2015	700 000	Emprunt obligataire	10		1,29%
30/05/2011	12 000	Emprunt obligataire	10		4,13%
01/07/2011	22 000	Emprunt obligataire	10		4,03%
24/08/2011	30 000	Emprunt obligataire	10		4,03%
09/07/2011	100 000	Emprunt obligataire	15		4,37%
13/04/2011	1 000 000	Emprunt obligataire	10		4,5%
18/11/2011	750 000	Emprunt obligataire	10		4,5%
28/05/2011	41 000	Emprunt obligataire	10		4,1225%
07/07/2011	10 000	Emprunt obligataire	20		4,53%
11/07/2011	18 000	Emprunt obligataire	10		4,08%
06/07/2011	10 000	Emprunt obligataire	20		4,54%
11/02/2011	5 000	Emprunt obligataire	20		4,64%
05/07/2011	8 000	Emprunt obligataire	20		4,54%
14/10/2011	55 000	Emprunt obligataire	15		3,855%
01/12/2011	20 000	Emprunt obligataire	30		4,325%
17/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	15		4,57%
18/01/2011	18 000	Emprunt obligataire	15		4,4%
01/06/2011	10 000	Emprunt obligataire	15		4,4%
21/07/2011	28 500	Emprunt obligataire	20		4,35%
21/07/2011	16 000	Emprunt obligataire	15		4,51%
04/10/2011	20 000	Emprunt obligataire	30		4,12%
11/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	20		4,64%
23/11/2011	10 000	Emprunt obligataire	30		4,32%
22/09/2011	155 000	Emprunt obligataire	20		4,2%
13/09/2011	150 000	Emprunt obligataire	20		4,2%
20/01/2011	10 000	Emprunt obligataire	18		4,33%
02/02/2012	10 000	Emprunt obligataire	15		4,05%
07/02/2012	10 000	Emprunt obligataire	10		3,80%
13/12/2011	100 000	Emprunt obligataire	30		4,05%
20/12/2011	25 000	Emprunt obligataire	30		4,56%
22/07/2010	23 000	Emprunt obligataire	20		4,05%
07/04/2011	5 000	Emprunt obligataire	20		5,10%
28/03/2011	20 000	Emprunt obligataire	20		4,86%
13/08/2010	50 000	Emprunt obligataire	30		4,215%
07/04/2011	4 000	Emprunt obligataire	20		5,1%
28/05/2011	21 000	Emprunt obligataire	20		4,81%
11/07/2011	10 000	Emprunt obligataire	20		4,86%
12/04/2011	18 000	Emprunt obligataire	20		5,07%
15/11/2011	10 000	Emprunt obligataire	20		4,26%
27/02/2012	10 000	Emprunt obligataire	7		E3M + 0,94%
11/07/2013	500 000	Emprunt obligataire	10		2,37%
30/06/2016	500 000	Emprunt obligataire	7		0,025%
Total	4 522 500				

Note 4. Autres passifs

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus		
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers		
Etat	36	36
Impôts différés passifs		
Rémunérations dues au personnel		
Charges sociales		
Versements sur titres restant à effectuer		
Divers		
TOTAL	36	36

Note 5. Comptes de régularisation - Passif

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Prime d'émission	23 067	28 495
Soultés sur prêts	10 282	11 993
Charges à payer	135	125
Comptes d'ajustement		
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	33 484	40 583

Note 6. Capitaux propres hors FRBG

	En milliers d'euros			
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédant	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	40 000			40 000
PRIME D'EMISSION				
TOTAL RESERVES	159	35		194
Réserve légale	159			194
Réserves facultatives et statutaires				
réserves plus-values à long terme				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
ECART DE REEVALUATION				
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	1 851	99		1 947
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR				
RESULTAT DE L'EXERCICE	691	-691	208	208
Dividendes versés		560		
TOTAL	42 701	0	208	42 349

Le capital est composé de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 40 000 milliers d'euros.

Note 7. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	En milliers d'euros					Total
	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances	
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	40 969		1 881 000	2 041 500	85 992	4 649 461
à vue	40 969					40 050
à terme			1 881 000	2 041 500	85 992	4 608 492
Créances sur la clientèle						
créances commerciales						
autres concours à la clientèle						
comptes ordinaires débiteurs						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit						
à vue						
à terme						
Opérations avec la clientèle						
comptes d'épargne à régime spécial						
à vue						
à terme						
autres dettes						
à vue						
à terme						
Dettes représentées par un titre			1 881 000	2 041 500	84 788	4 007 288
bons de caisse						
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
emprunts obligataires			1 881 000	2 041 500	84 788	4 007 288

Note 8. Participations et parts dans les entreprises liées

	En milliers d'euros			
	Participations		Entreprises liées	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
CAPITAL DETENU				
AUTRES EMPLOIS				
Créances			NA	4 649 989
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL DES EMPLOIS	0	0	NA	4 649 989
PASSIF				
Dettes			NA	704 701
Dettes représentées par des titres				
TOTAL DES RESSOURCES	0	0	NA	704 701
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	0	0
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement			5 919 199	5 692 755
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	0	0	5 919 199	5 692 755

Au 31/12/2016, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées. Compte tenu du règlement de l'ANC n°2015-07 du 4 novembre 2015, il n'est plus fait mention à compter du 31 décembre 2016 des créances, des dettes, des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées.

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit		
d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
autres engagements donnés		
Engagements reçus	5 919 199	5 692 755
Engagements de financement		
reçus des établissements de crédit		
Engagements de garantie	5 919 199	5 692 755
reçus des établissements de crédit	5 919 199	5 692 755
Engagements sur titres		
autres engagements reçus		

Note 10. Intérêts, produits et charges assimilés

	En milliers d'euros			
	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	152 851	-6 403	184 287	-6 383
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 388	-150 661	5 383	-162 053
Autres opérations				
TOTAL	158 240	-155 964	189 670	-167 438

Note 11. Tableau des flux de trésorerie nets

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	208	601
Impôt	434	450
Résultat avant impôt	642	1 051
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions		
Quote-part de pertes(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence		
Pertes nettes(gain net) des activités d'investissement		
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	7	59
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	7	59
Opérations interbancaires	0	300 000
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur autres actifs/passifs financiers		
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-87	-04
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-411	-630
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-497	299 377
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	151	300 676
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations		
Immobilisations de placement		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant de destination des actionnaires	-600	-600
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	-300 000
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-600	-300 800
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-409	-224
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	151	300 676
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-660	-300 800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 370	41 594
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	3	149
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	41 367	41 445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	40 961	41 370
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	40 959	41 367
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-409	-224

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle englobent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 12. Intégration fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2008. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. Pour l'exercice 2016, le montant d'impôt dû à la société mère est de 434 milliers d'euros.

Note 13. Comptes consolidés

Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2016

ARKEA HOME LOANS SFH

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 232, rue du Général Paulet BP 103, 29802 Brest CEDEX 9
RCS 433 383 205

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE ET ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Arkéa Home Loans SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce.

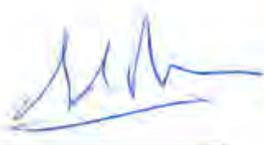
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 24 mars 2017

Les commissaires aux comptes

DELOITTE ET
ASSOCIES


JEAN-VINCENT COUSTEL

MAZARS


CHARLES DE BOISRIOU

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué d'Arkéa Home Loans SFH

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Le Relecq-Kerhuon,

Le 7 avril 2017

Monsieur Jean-Luc LE PACHE

Directeur Général Délégué

